

Introduction

Dempsey Corporation s'engage à mener ses activités de manière éthique et responsable, en veillant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement. Ce rapport décrit les mesures prises au cours de l'exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants, en conformité avec le projet de loi S-211 du Canada.

Résumé des Activités et Résultats de 2023 concernant le Travail Forcé

En 2023, Dempsey Corporation a mené des activités complètes de diligence raisonnable et de surveillance à travers sa chaîne d'approvisionnement, en évaluant les retours des fournisseurs et en maintenant une ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte. Sur la base des évaluations approfondies et des retours reçus de nos fournisseurs, ainsi que des rapports de notre ligne d'assistance pour les lanceurs d'alerte, nous sommes heureux de signaler qu'aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants n'a été signalé au sein des opérations ou de la chaîne d'approvisionnement de Dempsey Corporation. Ce résultat reflète notre engagement à maintenir les normes éthiques les plus élevées et à assurer une chaîne d'approvisionnement responsable et durable.

Structure, Activités et Chaînes d'Approvisionnement

Structure :

Dempsey Corporation est une entreprise de distribution canadienne qui se procure des matières premières et des produits finis dans divers pays du monde entier. L'entreprise est structurée en tant que société avec plusieurs départements gérant l'approvisionnement, la conformité, les ventes, l'entreposage et la distribution. Le Comité de gestion des risques, composé de la direction générale, supervise l'évaluation des risques et les stratégies d'atténuation.

Activités :

Les activités principales de Dempsey Corporation incluent l'approvisionnement, l'importation et la distribution d'une large gamme de matières premières et de produits finis. L'entreprise maintient un réseau de fournisseurs solide pour garantir la disponibilité et la qualité des produits pour ses clients.

Chaînes d'Approvisionnement :

Nos chaînes d'approvisionnement couvrent plusieurs pays et impliquent plusieurs niveaux de fournisseurs. Nous nous concentrons sur l'approvisionnement auprès de fournisseurs de premier ordre qui disposent de systèmes robustes pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants au sein de leurs opérations et de leurs fournisseurs en amont.

Rapport de Dempsey Corporation sur le Travail Forcé

Politiques et Processus de Diligence Raisonnable

Code de Conduite des Fournisseurs :

Tous les fournisseurs doivent adhérer au Code de Conduite des Fournisseurs de Dempsey Corporation, qui interdit explicitement le travail forcé et le travail des enfants. Ce code est une partie cruciale de notre processus d'intégration et de diligence raisonnable des fournisseurs.

Processus de Diligence Raisonnable :

Notre diligence raisonnable implique une évaluation complète des fournisseurs potentiels, incluant :

L'envoi du Questionnaire Nouveaux Fournisseurs pour recueillir des informations détaillées sur leurs pratiques.

La révision des politiques et certifications des fournisseurs relatives à la qualité, la santé et sécurité, la continuité des affaires, l'éthique, le programme contre l'esclavage moderne et la durabilité.

La réalisation d'audits et de surveillances régulières pour assurer la conformité continue à nos normes.

Comité de Gestion des Risques :

Le Comité de gestion des risques, composé de la direction générale, examine régulièrement les rapports d'évaluation des risques et s'assure que des mesures d'atténuation efficaces sont en place.

Risques de Travail Forcé et de Travail des Enfants

Identification des Risques :

Les risques liés au travail forcé et au travail des enfants sont identifiés par :

Les questionnaires et auto-évaluations des fournisseurs.

Les audits internes réguliers et par des tiers.

Les retours des employés et des parties prenantes.

Gestion des Risques :

Nous privilégions les fournisseurs des régions présentant des risques plus faibles de travail forcé et de travail des enfants. Pour les zones à risque plus élevé, nous mettons en place des stratégies de surveillance et d'engagement plus strictes pour atténuer les risques potentiels.

Mesures de Remédiation

Réponse Immédiate :

Lors de l'identification d'un cas de travail forcé ou de travail des enfants, nous :

Réalisons une évaluation immédiate des risques pour déterminer l'étendue et la gravité.

Prenons des mesures immédiates pour protéger les personnes affectées et prévenir d'autres dommages.

Plan d'Action Corrective :

Un plan d'action correctif détaillé est élaboré en collaboration avec le fournisseur, incluant :

Des actions spécifiques pour rectifier les problèmes identifiés.

Un calendrier de mise en œuvre.

Des responsabilités assignées pour chaque action.

Suivi et Vérification :

Des audits de suivi sont réalisés pour vérifier que les actions correctives ont été mises en œuvre efficacement, assurant ainsi une conformité continue.

Remédiation de la Perte de Revenu

Mesures de Soutien :

Mise en place de programmes pour soutenir des moyens de subsistance alternatifs et des opportunités économiques.

Formation Fournie aux Employés

Programmes de Formation :

Nous fournissons une formation complète à tous les employés sur le travail forcé et le travail des enfants, incluant :

Une formation initiale pour les nouveaux employés lors du processus d'intégration.

Une formation de rappel annuelle pour tous les employés.

Une formation spécialisée pour les départements clés impliqués dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la conformité.

Initiatives de Sensibilisation :

La sensibilisation est maintenue par :

Des mises à jour régulières via le canal interne ESG Teams.

Des bulletins d'information mensuels.

Des vidéos internes hébergées par le VP d'ESG, discutant des sujets clés et des mises à jour.

Évaluation de l'Efficacité

Méthodes d'Évaluation :

L'efficacité est évaluée par :

Des audits internes réguliers et par des tiers.

Le suivi et la révision des indicateurs de performance clés liés à la conformité.

Des processus de feedback et d'amélioration continue.

Amélioration Continue :

Nous maintenons une boucle de rétroaction avec les fournisseurs et les employés pour améliorer continuellement nos pratiques et prévenir de futures occurrences de travail forcé et de travail des enfants.

Intentions pour 2024

En regardant vers 2024, Dempsey Corporation s'engage à renforcer davantage nos efforts pour éliminer le travail forcé et le travail des enfants de notre chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre de cet engagement, nous avons contracté une firme d'audit indépendante ayant une vaste expérience dans l'audit des systèmes internationaux de travail forcé et de travail des enfants. Ce partenariat renforcera la rigueur de nos processus de diligence raisonnable et de surveillance, assurant une évaluation plus approfondie et indépendante de notre chaîne d'approvisionnement mondiale.

En plus de ce partenariat avec un auditeur tiers, nous prévoyons de mettre en œuvre les initiatives suivantes pour renforcer notre programme de Travail Forcé en 2024 :

Formation Renforcée des Fournisseurs :

Nous introduirons des programmes de formation plus complets pour nos fournisseurs, axés sur l'identification et la prévention du travail forcé et du travail des enfants. Cette formation sera réalisée en collaboration avec des experts de l'industrie pour garantir la plus haute qualité et pertinence.

Outils Avancés d'Évaluation des Risques :

Nous adopterons des outils et technologies avancés d'évaluation des risques pour mieux identifier et atténuer les risques potentiels dans notre chaîne d'approvisionnement. Ces outils nous permettront de mener des analyses plus détaillées et de développer des stratégies ciblées pour aborder les vulnérabilités spécifiques.

Engagement et Collaboration avec les Fournisseurs :

Rapport de Dempsey Corporation sur le Travail Forcé

Nous augmenterons notre engagement avec les fournisseurs par des ateliers réguliers, des forums et des initiatives de collaboration. Cela fait partie de notre initiative ESG pour une meilleure visibilité et partenariat avec nos fournisseurs.

Revue Régulière des Progrès :

Pour 2024, nous avons établi un calendrier pour des revues régulières des progrès et des mises à jour de nos politiques et procédures. Ces revues garantiront que nos stratégies restent efficaces et alignées avec les dernières normes de l'industrie et les exigences réglementaires.

Transparence et Rapport :

Nous continuerons à améliorer notre transparence en publiant des rapports détaillés sur notre site web, décrivant nos efforts et nos progrès dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Ces rapports fourniront aux parties prenantes des informations claires sur nos actions et réalisations.

Conclusion

Dempsey Corporation reste fermement engagée dans des pratiques commerciales éthiques, s'efforçant continuellement d'éliminer le travail forcé et le travail des enfants de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement. Ce rapport reflète nos efforts continus et notre dévouement à respecter toutes les lois et réglementations pertinentes, y compris le projet de loi S-211.

Attestation :

Conformément aux exigences de la Loi et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport de Dempsey Corporation. D'après mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations du rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants pour les besoins de la Loi pour l'année de rapport indiquée ci-dessus.

Name: Joseph Carpenter
Title: VP - ESG, Risk and Compliance
Date: May 26, 2024

Signature: 

Name: Benjamin Dempsey
Title: CEO
Date: May 28th 2024

Signature: 